

**OSEZ REPRENDRE UNE FORMATION
SANS LE BAC**

**Capacité en Droit
Diplôme d'Accès aux Etudes
Universitaires**

*Présentation par les Services de formation continue dans le cadre du programme
FORPRO SUP Région Occitanie*



Pour quelles raisons passer la capacité en droit ou le DAEU ?



- **Reprendre des études supérieures** : première année de Licence, BTS, DUT, Diplôme d'Etat (assistante sociale, éducateur...)
- Pouvoir passer des **concours administratifs** nécessitant le niveau baccalauréat (exemple : concours administratifs de la fonction publique de catégorie B)
- Obtenir un diplôme attestant d'un niveau de **culture générale**

Présentation des diplômes

	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
Quels contenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • 8 Modules juridiques construits à partir de questions de droit: Appréhender le droit, Décrire l'organisation politique et juridique de la France, Identifier les sources des obligations entre personnes privées, Identifier les éléments fondamentaux du procès, Décrire les principaux sujets et objets des relations entre personnes privées, Décrire les moyens et les principes de l'action de l'Etat... • 4 Modules d'expression écrite et orale. <p><u>Consultez le programme des enseignements</u></p>	<p>Quatre matières préparées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 disciplines obligatoires : 1 option de français et 1 langue vivante (Anglais ou Espagnol) • 2 disciplines optionnelles parmi les 4 proposées : histoire, mathématiques, géographie, économie. <p><u>Consultez le programme des enseignements</u></p>	<p>Quatre matières préparées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 disciplines obligatoires : maths et français • 2 disciplines optionnelles parmi les 3 proposées : physique, chimie, biologie. <p><u>Consultez le programme des enseignements</u></p>

Modalités de la formation

	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
Organisation de la formation	<p>2 modalités au choix:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur 2 ans : Entre septembre 2020 et juillet 2022. 320 heures, dont 120 heures en présentiel : un à deux vendredis après-midi par mois et 200 heures de cours à distance: accès plateforme multimédia sur internet. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur 1 an (année spéciale): De septembre 2020 à juillet 2021, mise en place de la capacité en droit sur un an à titre expérimental (groupe de 15 personnes). Tests à prévoir pour la sélection. Cours à distance et enseignements en présentiel sur site obligatoires, les vendredis. 	<p>Calendrier : la formation se déroule entre septembre et mai, avec 250 heures de cours.</p> <p>2 modalités au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation en cours du jour : Enseignement en présentiel tous les jours de la semaine : une matière par jour avec tutorat* <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement à distance : cours envoyés par courrier ; devoirs à envoyer aux enseignants, corrigés retournés par courrier ; 7 regroupements le samedi. <p><i>* Susceptible de modification en fonction de la situation sanitaire</i></p>	<p>2 modalités au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation en cours du jour* : Enseignement en présentiel + tutorat, de janvier à juin, lundi au vendredi + examens contrôle continu le samedi, à Toulouse (IPST CNAM). 30h / semaine. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation « hors temps de travail » : Enseignement à distance (accès plateforme multimédia sur internet) + cours du soir et samedi matin, d'octobre à juin, à Toulouse (IPST CNAM). <p>+ Stage de pré-entrée (avant la formation), 1 mois, organisé par IPST-CNAM.</p> <p><i>* Susceptible de modification en fonction de la situation sanitaire</i></p>

Les modalités de contrôle des connaissances

	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
L'examen	Contrôle continu et examens partiels tout au long de la formation	Contrôle continu et Examen final en mai durant 3 jours	Contrôle continu (3 examens partiels durant l'année) et Examen final (en juin)

Les conditions d'accès

	Capacité en droit	DAEU – A	DAEU - B
<p>Qui est concerné ?</p>	<p>Avoir 17 ans révolus lors de l'inscription.</p> <p>Pas de condition de diplôme.</p> <p>Toutefois:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logique, rigueur d'esprit et capacité de mémorisation constituent des atouts pour réussir • Une maîtrise de la langue française écrite et orale est nécessaire • Equipement informatique de base indispensable <p><i>Formation accessible sous statut de formation continue uniquement.</i></p>	<p>Avoir interrompu ses études initiales depuis deux ans au moins</p> <p>Et</p> <p>Satisfaire l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins 20 ans au 1er octobre de l'année de l'examen et justifier de deux années d'activité professionnelle salariée ou d'une activité ayant donné lieu à deux années de cotisation à la sécurité sociale (périodes de chômage avec inscription à Pôle Emploi, éducation d'un enfant, service national, participation à un dispositif de formation professionnelle, exercice d'une activité sportive de haut niveau, etc.) • Avoir 24 ans ou plus au 1er octobre de l'année de l'examen 	

Calendrier des candidatures

	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
Modalités d'inscription	<p>Début juillet à début septembre</p> <p>Étape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de pré-inscription à compléter. Pour la recevoir, écrire à sophie.rousseau@ut-capitole.fr <p>Étape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien pédagogique - Tests de positionnement à prévoir pour le parcours sur 1 an <p>Étape 3 : Démarches administratives et financement (si admission)</p>	<p>Entre avril et juillet</p> <p>Étape 1 : Dossier de candidature à compléter pour le 3 juillet sur ecandidat</p> <p>Étape 2 : Entretien pédagogique avec un enseignant (rendez-vous fixé par le secrétariat)</p> <p>Étape 3 : Démarches administratives et financement</p>	<p>Étape 1 : Entretien pédagogique et test de mathématiques :* Prendre RDV par mail : contact@ipst-cnam.fr</p> <p>Étape 2 : Démarches administratives et financement (si admission) Contacter la Mission Formation Continue et Apprentissage : mfca.gestionregion@univ-tlse3.fr</p> <p>Avis d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un 1^{er} avis favorable reçu à l'issue de l'entretien • Un 2^{ème} avis favorable reçu à l'issue du stage de rentrée • L'avis favorable de l'Université après réception de votre dossier complet <p><i>* Susceptible de modification en fonction de la situation sanitaire</i></p>

Financement de la formation par la Région

Capacité en droit

DAEU – A option Littéraire

DAEU – B option scientifique

Possibilité de financement de ces formations par la Région Occitanie pour les demandeurs d'emploi

- Financement des frais de formation
- Financement d'une partie des droits d'inscription (la moitié du coût)

Critères d'éligibilité :

- **Être demandeur d'emploi**
- **Avoir une prescription pour la formation** (de la part de Pôle Emploi ou autre prescripteur)
- **Avoir 2 ans d'interruption d'étude** en formation initiale

[Possibilité de rémunération : voir sur ce lien](#)

A titre d'information, ci-dessous les tarifs des formations dont les frais peuvent être pris en charge par la Région Occitanie :

Capacité en droit : 3000€/an

DAEU A : 2250€/an

DAEU B : 1500 €/an

Montant des droits d'inscription : 170€/an

Autres financements possibles : Compte Personnel de Formation (CPF)

Rémunération pendant la formation

La rémunération est versée sur la base de l'assiduité en formation aux demandeurs d'emploi non indemnisés par l'ARE.

Le montant de la rémunération forfaitaire dépend de la situation de chaque bénéficiaire.

Pour les demandeurs d'emploi, 3 cas de figure :

- 1. Si vous êtes bénéficiaire de l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE) sur toute la durée de la formation visée :**
 - **Versement des ARE pendant la formation (AREF)**
- 2. Si votre Allocation Retour à l'Emploi (ARE) prend fin en cours de formation :**
 - **Versement de l'ARE jusqu'à la fin des droits, puis possibilité de versement d'une rémunération par la Région jusqu'à la fin de la formation** (sous conditions et selon l'assiduité)
- 3. Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'Allocation Retour à l'Emploi au début de la formation :**
 - **Possibilité de versement d'une rémunération par la Région durant toute la formation** (sous conditions et selon l'assiduité)



[Consultez le guide pratique en ligne](#)

Démarches à effectuer

Vos démarches vers les établissements du supérieur

Se renseigner sur la formation auprès de l'établissement (service formation Continue) afin de bien cibler le niveau, le diplôme. [Contacts des services sur ce lien](#)

Faire acte de candidature à la formation auprès de l'établissement choisi : période et procédure variables selon les établissements

Contactez le Service Formation Continue de l'établissement pour constituer un dossier de prise en charge dans le cadre du programme régional FORPRO SUP.

Le dossier sera constitué uniquement lorsque vous aurez été admis en formation.

Vos démarches vers Pôle Emploi

Faire valider votre projet de formation qui sera inscrit dans le **PPAE** (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)

Etablir une demande de vos droits à l'ARE

Se faire délivrer la **fiche de prescription de l'action de formation (Obligatoire)**

Suite à ces démarches, vous entrez en formation, vous devenez **Stagiaire de la Formation Professionnelle** avec des droits et des devoirs.

Qu'est ce que le statut « stagiaire de la formation professionnelle » ?



Bénéficier du statut de stagiaire de formation professionnelle et du financement de votre formation par la région, cela implique des :

Droits :

- Rémunération (si la formation le permet)
- Protection sociale (maladie, maternité, accident du travail...) durant toute la durée de la formation
- Aide financière pour les déplacements et pour l'hébergement pour les stagiaires rémunérés par la Région (indemnité forfaitaire mensuelle)

Devoirs :

- **Assiduité aux cours et aux examens** (feuilles d'émargement à signer tous les mois),
- Respect du règlement intérieur de l'établissement

Lorsque je suis stagiaire de la formation professionnelle, je n'ai...

- pas de statut étudiant
- pas de bourse du CROUS
- pas de visa étudiant

Contacts et informations complémentaires



	Capacité en droit	DAEU – A option Littéraire	DAEU – B option scientifique
Contacts	sophie.rousseau@ut-capitole.fr 05 61 12 88 36	dae@univ-tlse2.fr 05 61 50 25 20	<ul style="list-style-type: none"> • Questions pédagogiques et candidature : contact@ipst-cnam.fr • Questions administratives et financières : mfca.gestionregion@univ-tlse3.fr
Date limite de candidature	Candidature jusqu'à 10 septembre 2020	Candidature sur ecandidat jusqu'au 3 juillet 2020	
En savoir plus	Site internet de l'UT1 : <ul style="list-style-type: none"> • Capacité en droit sur 2 ans • Capacité en droit - année spéciale - sur 1 an 	Site internet de l'UT2 : Rubrique FORMATION INSERTION / FORMATION CONTINUE / DAEU	Site internet de l'UT3 : https://www.univ-tlse3.fr/dae-b

LES PARTENAIRES

Université Fédérale



Toulouse Midi-Pyrénées

